AR Prefecture
024-200040400-20230322-2023_51-DE
Reçu le 30/03/2023

2023/51 du 22 mars 2023

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire

****

Le 22 mars 2023, le conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Celles sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 15 mars 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Julie Bordet – Edwige Badel -Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye -Régis Defraye – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Xavier Garreaud (Commune de Segonzac)
Titulaires absents	10	Christine Berthé – Lisa Boyer – Joël Constant – Nicolas Platon – Bernard Saint Martin – Philippe Chotard – Christophe Rossard – Jean-Claude Arnaud – Denis Ferrand – Patrick Lachaud
Procurations	6	Joël Constant à Bruno Limerat Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Bernard Saint Martin à Joëlle Saint Martin Jean-Claude Arnaud à Jean-Pierre Chaumette Denis Ferrand à Julie Bordet Patrick Lachaud à Muriel Morlion

AR Prefecture

024-200040400-20230322-2023_51-DE
Reçu le 30/03/2023

DELIBERATION N° 2023 /51 : (Code Nomenclature /7.10)
DATE : 22 mars 2023
RAPPORTEUR : Jean-Marcel Beau
OBJET : Ouverture de crédits budgétaires en section d'investissement sur le budget principal avant le vote du budget primitif 2023

Il est possible pour l'organe délibérant d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget principal, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et hors reste à réaliser.

Pour la CCPR cela représente un total possible d'ouverture de 824 329,00 €.

227 009.58 € ont déjà été ouverts par anticipation Lors du conseil communautaire du 31 janvier 2023.

Il est proposé d'ouvrir des crédits au chapitre 21 de la section d'investissement, pour un montant de 21 929,00 €, pour les opérations ci-dessous :
-Opération 115 « acquisition de mobilier » (mobilier pour le service OPAH) : 2 010.00 €
-Opération 116 « acquisition de véhicule hors voirie » (véhicule pour le service OPAH) : 16 000 .00 €
-Opération 10 « Acquisition matériel informatique service administratif » (Matériel informatique pour le service OPAH et pour le service ADS) : 3 919.00 €

Il est à préciser que ces dépenses seront reprises au budget 2023 lors de son adoption.

Vu l 'article L1612-I du code général des collectivités territoriales,
Considérant que le budget de la collectivité n'a pas été voté avant le 1er janvier 2023,

Il est proposé de faire application de l'article susvisé à hauteur maximale de 25 % de la prévision budgétaire 2022 (hors remboursement de la dette et reste à réaliser) avec la répartition suivante :

	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23	Total
Crédits ouverts au BP 2022	562 257,30 €	1 958 392,00 €	776 669,00 €	3 297 318,30 €
Possibilité maximum d'ouverture anticipée 2023	140 564,00 €	489 598,00 €	194 167,00 €	824 329,00 €
Crédits ouverts par anticipation le 31/01/2023	0,00 €	227 009,58 €	162 041,04 €	389 050,62 €
Crédits disponibles à l'ouverture anticipée au 22/03/2023	140 564,00 €	262 588,42 €	32 125,96 €	435 278,38 €
Proposition d'ouverture de crédits au 22/03/2023		**21 929.00 €**	**0.00 €**	**21 929.00 €**

AR Prefecture

024-200040400-20230322-2023_51-DE
Reçu le 30/03/2023

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 55
Votes contre :0
Abstentions :0

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet
Signé électroniquement le 27/03/2023 à 18:52
par Didier BAZINET

La secrétaire de séance du 22 mars 2023
Murielle Cassier

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERIGORD RIBERACOIS
B.P. 10
Rue Couteau
24600 RIBERAC

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 27/03/2023 18:51:48